

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOIES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
69 Place Jacques-Cartier 69
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseil de la Reine

BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B. — Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la "poursuite", aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Les portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :
Un an..... \$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00
Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville
8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 8 Avril, 1879.

COURRIER.

M. Coursol ! nous allons vous donner encore une chance, mais tâchez au moins de faire un discours passable, la deuxième fois.

La Gazette de Sorel, le Travailleur, de Worcester et la Gazette d'Ottawa ne nous arrivent pas régulièrement et quelques fois ne viennent pas du tout. Nous attirons l'attention de nos confrères intéressés sur ce fait.

Après avoir déclaré en pleine Chambre, la semaine dernière, que le marquis de Lorne avait refusé de suivre son avis, Sir John déclare aujourd'hui que c'est lui-même qui a recommandé au gouverneur-général le renvoi de la question Letellier en Angleterre. Blanc aujourd'hui, noir demain !

Nous sommes heureux d'annoncer aux électeurs de Montréal-Est que M. Coursol a parlé sur la protection, mais nous sommes peinés de leur avouer qu'il n'a rien dit, absolument rien. On dit même qu'à sa place Thibault aurait mieux fait.

M. Coursol, vous avez la parole une deuxième fois, mais tâchez au moins, cette fois-là, de nous dire quelque chose !

Avez-vous vu Sénecal ?

Le pauvre garçon traine péniblement sa binette mélancolique sur le pavé de la rue Notre-Dame, depuis qu'il a été décidé que Luc devait rester au pouvoir à Québec. Pas de contrat possible sur le chemin de fer du Nord ! Pas de tripotage avec son ami Chapleau ! Pas de trahison possible, car les libéraux n'en voudraient plus pour cirer leurs souliers. Un beau type que ce M. Sénecal !

Jamais, dans l'histoire parlementaire du Canada ou de l'Angleterre, on n'avait vu une reculade aussi lâchement ridicule que celle que le ministre Macdonald-Masson a consommée hier, à Ottawa. Il faut que ces bons conservateurs soient bien affamés pour qu'ils consentent ainsi à avaler la potion que le marquis de Lorne se plaît à leur administrer. Après avoir "gueulé" — c'est le mot — comme des perdus, ils se soumettent aujourd'hui comme des agneaux !

Vous allez voir que la *Minerve* va se soumettre avec plus ou moins de bonne grâce à la position ridicule qui lui est faite par la reculade de ses amis, MM. Masson, Langevin et Baby. Ces bons bleus, ont quelquefois l'audace de parler d'incapacité et de platitude; mais nous aimerions à trouver quelqu'un qui nous citerait une action plus plate et plus lâche que celle qu'ont commise les ministres canadiens-français d'Ottawa, en se ralliant à la déclaration que Sir John a faite hier en plein parlement, à propos de l'affaire Letellier.

Leur devoir.

Du moment que la question de l'intervention du pouvoir fédéral pour régler l'affaire Letellier a été soulevée, et bien avant l'arrivée au pays du gouverneur actuel du Canada, nous avons prédit que toute tentative de la Chambre ou du gouvernement d'Ottawa dirigée dans le sens indiqué par le parti conservateur n'obtiendrait aucun résultat. Pour cela nous nous fondions sur le principe même du gouvernement responsable; sur la théorie de la souveraineté constitutionnelle; sur l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et sur le sens commun. A nos yeux la révocation de M. Letellier a toujours été une impossibilité, et nous n'avons eu besoin d'être mis dans les secrets de personne pour annoncer ce qui devait inévitablement avoir lieu. Nous ne pouvons pas souffrir l'intervention des autorités d'Ottawa sans anéantir le principe fédératif qui fait la base du système politique que nous avons accepté en 1867. Nombre de conservateurs admettaient l'évidence de notre thèse; mais retenus par les préjugés de parti et plus encore peut-être par les promesses que leur avait faites sir John A. Macdonald, ils ont persisté à demander la décapitation qui vient de leur être refusée. La cause de leur déception n'est ni dans la décision du gouverneur-général, ni dans la forme de nos institutions; mais elle réside dans la crédule simplicité de nos adversaires dont l'astucieux Premier a su si bien abuser. Leur devoir n'est-il pas d'abandonner celui qui les a ainsi trompés ? Ne sentent-ils pas le besoin impérieux de punir la fourberie de leur chef et d'apprendre à tous ceux qui fondent sur la ruse et sur la mauvaise foi leur espoir de succès, que la loyauté et l'honnêteté sont des vertus en politique comme en toute autre chose.

Sir John n'a pas été le seul à faire des promesses; ses partisans dans la province de Québec en ont fait, eux aussi. Nous avouons ne les avoir jamais pris au sérieux dans leurs menaces; mais si le sentiment de l'abjection dans lequel ils ont été plongés par la main de leur fétiche pouvait être assez vif pour les porter à tenir les engagements qu'ils ont pris, ils pourraient, dans l'estime publique, regagner comme gens d'honneur ce qu'ils ont perdu d'intelligence. S'ils ne se séparaient pas de sir John, c'est que le servilisme a détruit chez eux jusqu'aux derniers vestiges du respect d'eux-mêmes et qu'ils mé-

ritent de subir toutes les humiliations auxquelles on voudra les soumettre.

L'envoi en Angleterre de M. Langevin n'est qu'un expédient dilatoire qui ne peut satisfaire que ceux qui font passer leurs convictions après les intérêts de leur parti. Du reste, le fait seul que la chose est portée en Angleterre détruit, comme ils l'ont bien senti, toutes leurs prétentions. Sir John n'avait pas besoin de prendre la responsabilité de l'acte du Gouverneur-Général, car il ne pouvait échapper à cette responsabilité qu'en abandonnant le portefeuille qu'il a gardé; mais, pour la satisfaction de ceux de ces partisans qui ne l'avaient pas deviné, il a déclaré qu'il avait lui-même conseillé au Marquis de Lorne de transmettre l'affaire au Bureau de Downing street, c'est-à-dire qu'il annonce aux conservateurs révolutionnaires de la province de Québec que c'est lui-même qui a décidé de ne pas accomplir les promesses formelles qu'il leur avait faites. Ses partisans verront-ils ainsi, sans émotion, ajouter le cynisme à la fourberie ?

Nous verrons bien.

Une leçon bien méritée.

La *Minerve* ayant refusé de publier la lettre suivante, nous sommes priés de la faire et nous nous rendons volontiers à la demande du correspondant, car cette lettre indique le sentiment de réprobation qu'a soulevé la *Minerve* par ses articles ridicules :

Plateau des Chênes, 4 avril 1879.
à St. Eustache.

A MM. les Propriétaires du Journal
La Minerve, Montréal.

MESSIEURS,

Dans un article éditorial de ce matin, publié dans votre journal *La Minerve*, je lis les mots qui suivent :

"Le jeune homme qui représente la Reine à Ottawa ne vaut pas mieux que le forban qui représente la Reine à Québec."

Il est permis de différer d'opinion avec Son Excellence; mais il n'est pas permis d'insulter ainsi, le représentant en ce pays de Notre Souveraine et d'un grand peuple.

La liberté de la Presse, ne doit pas aller jusque-là !

Tant que vous n'aurez pas fait désavouer cette insulte gratuite et inqualifiable, vous ne devez plus me compter au nombre de vos abonnés.

Le porteur de la présente est prié de vous payer mon abonnement, et cela en conformité avec les règles et exigences de votre bureau.

Votre, etc., etc.,

C. A. M. GLOBENSKY.

Contestation de Verchères.

L'enquête des Pétitionnaires, contestant l'élection de M. Brousseau, député de Verchères à l'Assemblée Législative de Québec, a été ouverte hier, sous la présidence de l'Hon. juge Torrance. Les contestants, MM. Beaudry, Notaire de Varennes, et Dansereau, de Montréal, étaient représentés par M. Lacoste, et le défendeur, par M. C. A. Geoffrion. Il paraît, cependant, que le véritable Pétitionnaire est le fameux Adé-lard Sénecal, qui s'acharne à cette contestation désespérée, dans l'espoir de se venger des volées de bois vert que lui administra l'éloquent député de Verchères pendant la campagne électorale de septembre.

Les procédés de cette première journée ne sont pas de nature, néanmoins, à faire prévoir un résultat favorable aux Pétitionnaires. Après avoir allégué, dans leur Pétition, à la charge du membre élu et de ses partisans tous les actes de fraude et de corruption électorale imaginables, ils en sont réduits, maintenant, dans leurs articulations (*particulars*) à deux chefs seulement : la qualification, et les listes.

Cette reculade, après un an de recherches infructueuses dans tous les racoins du comté, est le plus éclatant témoignage de la pureté de l'élection.

Le premier témoin entendu a été M. Aimé Geoffrion, Régistrateur de Verchères, agissant comme Officier-Rapporteur à l'élection contestée; Il a produit les originaux des listes électorales déposées à son bureau, les nouvelles et les anciennes.

Les plus récentes ayant été employées pour l'élection, les Contestants prétendent qu'on aurait dû faire usage des anciennes. Ceci en conformité avec les tendances inaltérables du parti tory. S'ils pouvaient exhumer quelque liste d'électeurs du moyen âge, il faudrait, pour les rendre heureux, qu'on se servit de ce fossile pour faire une élection !

M. Brousseau, le Défendeur, a été ensuite interrogé. Ses réponses catégoriques et franches sur la manière dont il avait acquis la propriété qui constitue sa qualification, ont produit un désappointement visible sur les physionomies de L. A. Sénecal et de son avocat, que que le témoignage de M. C. A. Geoffrion, sur le même sujet achevé d'assombrir.

Il ne leur restait plus, alors, qu'un espoir, celui, d'établir que cette propriété valait moins de \$2,000, montant de la valeur exigée par le statut : c'est leur quatrième témoin, M. François Labelle, de Sorel, qui le leur a ravi. Il a juré que, bien qu'il l'eut vendue seulement \$1,700, comptant, elle valait au moins \$2,000. Auparavant, il n'avait jamais demandé moins de \$2,250, pour cette propriété, et il la louait \$144, par année. Ayant pour environ \$49,000 de propriétés foncières dans la ville de Sorel, dont plusieurs ne lui rapportaient pas un revenu proportionné à leur valeur, et qui ensemble lui imposaient un fardeau de taxes considérables, il a cru devoir, dans un moment où il avait besoin d'argent, plutôt que d'emprunter, sacrifier celle-ci, en acceptant \$1700 comptant.

A cette phase des procédures, la binette déconfite de Sécécal ayant atteint des proportions alarmantes, son savant Procureur demanda à ajourner l'enquête au surlendemain. Il ne faudra rien moins que les sels énergiques de la chausse de son ami Thibault pour remettre le grand contracteur du chemin de Lévis sur pied mercredi !

Un autre personnage intéressant dont la nouvelle du résultat obtenu par les contestants va assombrir la grasse physionomie, c'est M. A. A. Taillon, caissier de la Banque des Marchands à Sorel. Ses paisibles fonctions de caissier lui laissent des loisirs que, dans le but de rendre son institution plus populaire, il emploie discrètement à recoler des témoins et à rendre d'autres petits services à ses amis de cœur, les *tories*; sans cesse pour cela, de poser comme indépendant, et en affirmant toujours que sa position lui interdit, de se mêler de politique ! C'est lui à qui Sénecal avait confié l'organisation de la preuve des pétitionnaires à Sorel. Porteur des subventions, c'est lui qui a joué le rôle important d'huissier en allant assigner les témoins à domicile.

Le résultat de l'enquête d'hier a tellement épâté les gens de la *Minerve* sur son habileté, que l'on a de suite télégraphié à Langevin que, s'il ne se l'adjoignait pas comme secrétaire dans sa prochaine mission en Angleterre, on serait forcé de rétracter les louanges qu'on a faites du tarif. Taillon est aujourd'hui le David du parti; et c'est de sa fronde que l'on attend le fatal projectile qui doit occire Luc !

On lit dans le *Journal de Québec*, feuille indépendante :

Le refus du marquis de Lorne de se conformer aux vœux des adversaires du lieutenant-gouverneur Letellier a provoqué des protestations qui rendront bien difficiles à Sir John la tâche de rétablir l'harmonie entre lui et ses appuis de la province de Québec.

On en a vu déjà des indices dans la presse, on en voit tous les jours dans le langage des partisans qui crient tout haut à la trahison, et semblent prêts à lui tourner le dos.

Nous ne sommes pas pour les situa-

tions tendues. Autant nous avons regretté l'intempérance de langage de certains journaux depuis les événements du 22 mars à Québec, autant nous regrettons les violences de ceux qui, aujourd'hui, critiquent la ligne de conduite du gouverneur-général.

Il y a des autorités respectables qui disent que le marquis reste dans les limites constitutionnelles, il y en a qui disent le contraire. S'il y a matière à différer, le recours à la source constitutionnelle revient tout à fait rationnel.

Cela peut ne pas plaire aux partisans outrés, mais le pays n'y verra pas de prime abord que ses droits les plus sacrés sont foulés aux pieds ! On a abusé des mots, depuis trop longtemps, pour pouvoir remuer beaucoup les fibres populaires à l'endroit de cette question.

Au reste, le marquis vient ici non en partisan; il représente la Reine. Que ceux qui ont professé si haut leur attachement à l'Empire, s'en souviennent, s'ils tiennent sincèrement à conserver l'élément monarchique dans nos institutions.

Causerie.

PEDESTRIANISME.

Décidément, c'est une fureur. De Londres à New-York et de Montréal à la Nouvelle-Zélande ce ne sont que des marcheurs exhibant leurs muscles ! Les dames aussi se piquent d'évaluation et commencent à s'en mêler, et celles qui avaient pour habitude de faire marcher les hommes commencent à marcher elles-mêmes. Avec cela, vous trouverez des gens qui vous diront que le monde reste stationnaire !

J'ai vu le fameux Weston à Londres, à l'agricultural Hall, où un public frénétique venait l'applaudir, un vrai public anglais, c'est tout dire; mais je vous avoue que la vue de cet homme arpentant le terrain m'a fort peu intéressé, j'aime mieux un beau cheval de course à la tête fine et à la croupe frémissante. Ce qu'on doit admirer surtout en ces pédestriens c'en leur puissante volonté, car enfin, on n'absorbe pas les milles comme une tasse de moka; et quelle énergie ne faut-il pas avoir pour dévorer le terrain des journées et des nuits presque sans prendre de repos !

Disons aussi que le métier est lucratif et que ces marcheurs reçoivent une belle compensation à leurs fatigues et à leurs souffrances lorsqu'à la fin d'une pareille promenade on leur présente une bourse de \$20,000 comme celle offerte dernièrement à New York au vainqueur de Gilmore's Garden. Vingt mille piastres ! C'est exactement la somme allouée au vainqueur du grand-prix de Paris, je devrais dire au propriétaire du vainqueur, car là-bas ce sont des chevaux qui courent. Leurs jockeys se cassent quelque fois le cou, mais qu'importe ! Le tout est pour l'amélioration de la race chevaline.

Cela me conduit directement à vous parler de l'amélioration de la race humaine, quel beau rêve ! Et ces pédestriens que j'accuse de faire montre de leurs muscles et de leur énergie pour gagner de belles sommes à la force de leurs mollets ne rêvent peut-être au fond que l'amélioration de notre race et ne sont sans doute que les pionniers de notre régénération physique.

Alors, va-t-on améliorer les buveurs de whiskey, les hommes qui battent leurs femmes, les bavardes et les belles mères ? Pourquoi pas ? L'homme n'a pas de borne fixée à son esprit d'entreprise, et rendre une belle-mère aimable n'est pas chose audeessus du pouvoir de l'esprit humain. Par exemple, pour les buveurs de whiskey, la guérison sera plus difficile, car plus ils marcheront plus ils voudront boire nécessairement, mais on pourrait trouver une combinaison et remplacer leur stimulant habituel par de l'eau oxygénée.

Donc, ces infatigables marcheurs veulent nous régénérer, laissons les faire; nos pères n'ont guère profité de l'électricité, nous ne profiterons pas beaucoup de « walking matches, » mais nos enfants en récolteront tous les fruits.

NEMO.

PARLEMENT FEDERAL

(Des journaux du matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 4.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine, M. McGUAIQ introduit un bill pour amender l'acte pour établir une cour de juridiction maritime dans la province d'Ontario.

M. MACKENZIE.—M. l'Orateur, avant qu'on procède aux ordres du jour, je désire demander à l'honorable chef du gouvernement de produire certains documents. Il a annoncé dernièrement que le gouvernement avait donné certains avis à Son Excellence le Gouverneur-Général concernant la position du Lieutenant-Gouverneur Letellier, et que Son Excellence, sans refuser d'accepter cet avis, avait résolu de déférer la question au gouvernement de la métropole pour avoir son avis là-dessus.

M. DESJARDINS.—Il est rumeur que des agents ont été envoyés en Angleterre par le gouvernement pour représenter ses vues sur la question Letellier. Je désire savoir si la rumeur est bien fondée.

SIR JOHN.—Je suis heureux que mon honorable ami ait posé cette question. Cela empêchera mon honorable ami de dire que cette déclaration est sans précédent. Je désire déclarer en réponse à cette question que l'honorable Directeur Général des postes partira par le prochain vapeur canadien, avec le consentement du gouverneur général, afin d'aller en Angleterre appuyer l'avis donné par le gouvernement au sujet du renvoi d'office du lieutenant-gouverneur Letellier.

SIR JOHN A. MACDONALD en réponse à cette question déclare que l'avis soumis par le cabinet au Gouverneur-Général n'est pas une question du Conseil Privé. C'est une question du Conseil de Cabinet et de telles questions ne sont jamais introduites dans les ordres en Conseil.

M. MACKENZIE.—Je sais cela, mais en même temps l'honorable monsieur a communiqué à cette Chambre la substance de l'avis, et la Chambre a droit à des renseignements plus détaillés. Si le lieutenant gouverneur Letellier a été destitué, ce n'est pas par un avis donné au Gouverneur Général, mais en adoptant un ordre en Conseil expliquant la raison de cette destitution.

SIR JOHN.—L'hon. M. a été trop longtemps ministre pour ne pas savoir que toute communication entre la Couronne et ses conseillers est confidentielle, excepté dans le cas où il est permis d'annoncer le résultat. J'ai annoncé tout ce qu'il m'a été permis d'annoncer l'autre jour. Un ordre en Conseil pour destituer M. Letellier devait être adopté après l'acceptation de l'avis et non avant.

M. HOLTON.—Je suppose que le but qu'on avait en vue en annonçant ce qui était arrivé, était de soumettre la question à notre considération. Il n'est guère ordinaire qu'on ait à annoncer une différence d'opinion entre le Gouverneur-Général et ses ministres. Je ne me rappelle aucun exemple d'un tel événement. Mais la déclaration ayant été faite, elle a dû être faite dans un but public.

l'honorable Monsieur et dans quel but? Ce ne peut être dans un but autre que celui d'attirer l'attention de la Chambre sur la question qui fait la matière de la communication de l'hon. Monsieur. La Chambre n'est pas en position de répondre à cette invitation sans avoir les renseignements les plus précis sur les mesures prises par le gouvernement en soumettant cet avis. Je crois donc que la demande de l'hon. député de Lambton est juste. Quant aux précédents, nous n'avons aucun précédent pour la conduite suivie par l'hon. Monsieur. Il n'y a jamais eu d'exemple de gouvernement parlementaire semblable à celui que l'hon. Monsieur a introduit ici.

Sir JOHN A.—L'hon. Monsieur dit que la déclaration faite est sans précédent. Je crois que l'hon. monsieur perd de son énergie pour enjamber les précédents constitutionnels, sans cela il les aurait trouvés. L'hon. Monsieur demande quand l'avis a-t-il été donné. Il a été donné avant la déclaration faite à la Chambre. Ensuite, l'hon. monsieur dit que le renseignement a été évidemment donné dans le but de fournir à la Chambre l'occasion de le discuter. Je crois qu'un autre honorable député a trouvé cela avant mon honorable ami. Je crois que l'hon. député de Bagot a pensé ainsi lorsqu'il a donné son avis de motion.

M. DESJARDINS.—Il est rumeur que des agents ont été envoyés en Angleterre par le gouvernement pour représenter ses vues sur la question Letellier. Je désire savoir si la rumeur est bien fondée.

SIR JOHN.—Je suis heureux que mon honorable ami ait posé cette question. Cela empêchera mon honorable ami de dire que cette déclaration est sans précédent. Je désire déclarer en réponse à cette question que l'honorable Directeur Général des postes partira par le prochain vapeur canadien, avec le consentement du gouverneur général, afin d'aller en Angleterre appuyer l'avis donné par le gouvernement au sujet du renvoi d'office du lieutenant-gouverneur Letellier.

M. MACKENZIE.—Je suis bien aise d'entendre cette déclaration, car j'ai cru l'autre jour que le gouvernement avait l'intention de rejeter le blâme sur le gouverneur-général.

SIR JOHN.—Si l'hon. monsieur veut se donner la peine de lire attentivement la déclaration, il n'y trouvera aucune remarque pouvant donner à entendre que le gouvernement rejette la responsabilité sur le gouverneur général.

M. MACKENZIE.—J'attirerai l'attention de l'hon. monsieur sur la remarque qui m'a fait adopter cette opinion. L'hon. monsieur a dit dans son second discours qu'il aurait été mieux que le gouverneur général eût accepté l'avis du gouvernement.

SIR JOHN.—Il est certain que nous n'aurions pas donné cet avis si nous n'eussions cru qu'il était mieux que l'avis fût accepté.

Bulletin Telegraphique.

Québec, 8.

Le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba arrivera ici le 27 courant.

—On parle de fonder en cette ville un club qui portera le nom de "Doric."

Ottawa, 8.

Un bijoutier nommé Thos. Vincent est disparu d'une manière mystérieuse depuis hier matin. Quand le commis se rendit à la chambre de son patron pour se procurer les clefs du magasin comme il avait coutume de le faire, il trouva le lit vide et tout maculé de sang. On remarqua des traces de balles sur la tête de la couchette, et un pistolet dont quatre chambres étaient vides gisait sur le plancher. On fit des recherches partout mais on ne put trouver de cadavre. Vincent était en proie à la mélancolie depuis quelque temps, en conséquence du mauvais état de ses affaires. Il y a peu de temps, il a eu des difficultés avec la douane pour une consignation d'horloges et a été condamné à \$500 d'amende. L'existence de ces difficultés financières ajoutée au fait que Vincent est devenu introuvable, donne tout lieu de croire que notre bijoutier a voulu frauder ses créanciers et qu'il s'est enfui en emportant avec lui une grande partie de bijoux qui ne lui appartenaient pas.

Toronto, 8.

La compagnie de chemin de fer Grey et Bruce de Toronto a résolu de réduire de 10, 15 et 20 par cent selon le cas, les salaires de ses employés.

Brockville, 8.

Dimanche après-midi à une assemblée des réformistes, convoquée dans le but de choisir un candidat pour l'élection à la législature locale, l'hon. C. F. Fraser a été choisi à l'unanimité.

—Mme George Crawford, veuve de feu l'hon. George Crawford, est décédée hier.

St. Jean, N. B., 8.

On vient de trouver dans les bois à un mille de Greenwich, dans le comté de Kings, le cadavre de Evan Harvey qui a quitté sa demeure le 2 février et n'a jamais été revu depuis. Le jury a rendu le verdict suivant: "Que le défunt, dans un moment d'aliénation mentale a quitté sa demeure pour aller errer dans les bois et a péri au milieu d'une tempête de neige."

FRANCE.

Aux élections supplémentaires qui ont eu lieu dimanche, les républicains modérés ont en général défait les radicaux dans Paris.

On a accordé l'amnistie à 230 autres communistes.

Le rapport complet des élections de 21 députés indique que 13 républicains et un légitimiste ont été élus. Dans sept districts un second ballottage sera nécessaire.

ITALIE.

On dit que Garibaldi est allé à Rome pour y mourir. A son arrivée il a prétendu ignorer lui-même l'objet de sa visite.

ALLEMAGNE.

Le prof. Gerting de Leipzig s'est suicidé hier à Eisenach. Cause, surcroît de travail. On mande de Vienne que le gouvernement s'efforce d'engager la France et l'Allemagne à prendre part à l'occupation mixte de la Roumélie.

RUSSIE.

On croit que Sabouloff, ministre russe à Athènes, sera le successeur de Schouvaloff à Londres. Schouvaloff viendra résider à St. Pétersbourg.

Quatre étudiants en médecine polonais-russes et un serbe ont été arrêtés pour avoir fait de la propagande socialiste. Ce sont les enquêtes récentes à Lemberg et Cracovie qui ont amené ces arrestations.

TURQUIE.

On dit que la Porte refuse les propositions de la Russie concernant l'occupation de la Roumélie orientale et exige l'exécution fidèle du traité de Berlin.

Un correspondant dit que la Porte a décidé de faire des propositions à la Grèce pour la cession d'une certaine étendue de territoire en Thessalie et en Epire.

L'assemblée Bulgare a adopté la motion demandant que la présente assemblée avec une addition de 66 membres représentant chacun 10,000 hommes et devant être élus immédiatement, se réunira pour procéder à l'élection d'un prince.

EGYPTE.

Le Khédive a convoqué les consuls généraux et leur a soumis un projet pour rétablir les finances du pays. Moshammed Temfik président du conseil a résigné. Le Khédive a renvoyé les ministres Rivers-Wilson et Deliquiers et a chargé Cherif Pacha de former un nouveau cabinet exclusivement composé de ministres indigènes.

NOUVELLES CANADIENNES.

QUEBEC.—M. F. Kérouack, maire de St. Sauveur, a été unanimement ré-élu préfet du comté de Québec.

—M. Robert Smith, tabacniste de la rue St. Joseph, s'est fait voler \$65 il y a quelques jours.

—Jeudi dans la nuit M. Jean Lacombe a surpris un individu en train de voler dans sa cour. M. Lacombe a empoigné le voleur mais ce dernier à réussi à s'échapper laissant son col, sa cravate et un morceau de sa chemise entre les mains de M. Lacombe.—L'Éclair.

—Hier matin, un incendie a fait de sérieux dommages dans le magasin de M. Charles Roy, cordonnier, rue des Fossés, Saint-Roch. On dit M. Roy a une assurance de \$800 à la Royale.

—Duperré a comparu, hier, devant la cour de police, et a été renvoyé en prison. Sa victime est encore, dit-on, dans une position très-critique.

—Un jeune garçon du nom de Damase Paquet, âgé de 13 ans, apprenti cordonnier, chez M. Langlois, Saint-Roch, a été arrêté, hier, sous l'accusation d'avoir commis plusieurs vols d'argent. Il s'est confessé coupable et a été envoyé à la maison de détention à Montréal.

—George Trudel a été condamné, pour larcin à un mois de prison, hier, par la cour de police.

CENTENAIRE.—Lundi dernier, est morte, à St.-Ambroise de la Jeune Lorette, Madame Veuve Louis Savard, née Marguerite Farlardeau, à l'âge respectable de 102 ans. Jusqu'au moment de sa mort, elle a joui de toutes ses facultés intellectuelles et physiques.

—La valeur totale de la propriété cotisable dans le comté de Montmorency no. 1, est d'un million et demi de piastres.—Journal.

ON DEMANDE

Un jeune garçon bien recommandé, parlant l'anglais et le français. S'adresser chez M. DENIS, peintre, 38, Côte St. Lambert.

PENSION.

On pourra procurer une bonne pension à prix modérés, à un ou deux messieurs, ou à un couple marié, au No. 41 rue Des Allemands.

Maison

LANTHIER & CIE, AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,

No. 712, rue Notre-Dame

à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions si libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant.

De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chaussures, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B.—N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie, et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

FARINE PREPAREE POUR LES PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury.

6 Mars 1879.—a a



Berard & Major CARROSSIERS

No. 1030 RUE Ste. CATHERINE. NOUS avons en main, à notre établissement, 1020 rue Ste. Catherine, un assortiment complet et varié de toutes espèces de voitures et buggies, comme suit: Berceuses, Chars à Baucou, Phaetons de Docteurs, Buggies de Surroy, Phaetons de Dames, Buggie, forme de boîte Voitures de Québec, Wagons Express, Dog Carts, Etc., etc., etc. Nous garantissons que nos marchandises sont de première classe en tout point. Venez nous voir.

A VENDRE

AU BUREAU DE "LA PATRIE"

JEANNE LA FILEUSE,

EPISODE DE L'EMIGRATION FRANCO-CANADIENNE AUX ETATS-UNIS.

PAR H. BEAUGRAND.

PRIX: 75 Cts.

Un joli volume in 12 de 300 pages. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Editeur de "La Patrie," Montréal.

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

PORTRAIT

DU GRAND POETE CANADIEN

OCT. CREMAZIE

Dessin de HENRI JULIEN.

Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX: 15 Cts.

Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

CHEMIN DE FER Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

Excursion des Fêtes de Pâques

Des billets seront en vente sur cette ligne les 10 et 11 du courant au prix ordinaire d'un billet de première classe, plus un tiers, pour aller et retour, depuis le 10 Jusqu'au 14 AVRIL inclusivement.

C. A. SCOTT, Surintendant général.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 9088.

David Lanthier, Demandeur, vs. John Keating, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie, exécution le 17e jour du mois d'Avril 1879, à une heure de l'après-midi, au domicile du Défendeur, Rue St. Bonaventure, No. 497, en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles, et effets, etc, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

H. ST. PIERRE, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 275.

Dame Odile Payette, Demanderesse, vs. Louis Vezeau, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit Défendeur en cette cause, rue St. André No. 131, en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles et effets, etc, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

H. ST. PIERRE, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 239.

William Winfield, Demandeur, vs. Dame veuve Joseph St. Maurice, Défenderesse.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de la Défenderesse, rue Chatham, No. 79, en la Cité de Montréal, tous les biens-meubles et effets, de la dite Défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage.

O. DAOUST, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

No. 855.

La Banque d'Echange du Canada, Demanderesse, vs. Charles R. Murray ci-devant de Montréal, Défendeur.

Avis Public.—Il sera vendu par autorité de justice, par encan public, par suite de saisie le dix-septième jour d'avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, au ci-devant domicile du Défendeur dans la Cité de Montréal, les biens, meubles et effets du Défendeur par moi saisis en cette cause, consistant en tous ses meubles de ménage le tout sera vendu pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

CHAS. FISHER, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR

PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre,

Jeudi le 10 Avril prochain

Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie, et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales.

VENTE A ONZE HEURES, BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

Meubles de Ménage de Prix

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence de feu Damase Masson, No. 301 rue Bleury, seconde maison au-delà de la rue Sherbrooke,

MERCREDI le 16 AVRIL

Tout l'ameublement de cette maison. Les détails seront publiés dans une prochaine annonce.

Vente à NEUF heures et demie. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

PAR J. E. DERY & CIE., A QUEBEC.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillite.

Le syndic soussigné vendra à son bureau No. 28 rue St. Pierre, en la cité de Québec,

LUNDI le 12 MAI prochain

\$8,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kébec.

Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic.

J. E. DERY & CIE., Encanteurs.

Québec, 27 mars 1879.

Sazerac.

299, Rue Notre-Dame

Vins, Liqueurs, Bieres, Porters et Cigares de première qualité.

JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

PIERRE DENIS

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

38 COTE ST. LAMBERT.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 275.

Dame Odile Payette, Demanderesse, vs. Louis Vezeau, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit Défendeur en cette cause, rue St. André No. 131, en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles et effets, etc, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

H. ST. PIERRE, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 239.

William Winfield, Demandeur, vs. Dame veuve Joseph St. Maurice, Défenderesse.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de la Défenderesse, rue Chatham, No. 79, en la Cité de Montréal, tous les biens-meubles et effets, de la dite Défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage.

O. DAOUST, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

No. 855.

La Banque d'Echange du Canada, Demanderesse, vs. Charles R. Murray ci-devant de Montréal, Défendeur.

Avis Public.—Il sera vendu par autorité de justice, par encan public, par suite de saisie le dix-septième jour d'avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, au ci-devant domicile du Défendeur dans la Cité de Montréal, les biens, meubles et effets du Défendeur par moi saisis en cette cause, consistant en tous ses meubles de ménage le tout sera vendu pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

CHAS. FISHER, H. C. S. Montréal, 8 avril 1879.

COMMERCE.

EDITION DE 5 HRS.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR

MARCHÉ MONÉTAIRE. Montréal, 7 avril 1879. Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

CONSEIL-DE-VILLE. Le Conseil s'est assemblé hier sous la présidence de Son Honneur le Maire. Présents: Les échevins Kennedy, Holland, Wilson, Watson, Mooney, Allard, Dubuc, Gilman, Lavigne, Gauthier, Hagar, Martin, Grenier, Thibault, Donovan, Nelson, Gagné, McCord, Robert, Hood, Laurent, Jeannotte, McShane, Proctor, McCord, Mullin, Green.

CHRONIQUE LOCALE. — Les hons. MM. Joly, George Brown, et le maire Beatty de Toronto, sont en cette ville. — Plus de 50 personnes ont demandé un asile pour la nuit aux stations de police hier soir.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and their exchange rates.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière séance, les pétitions suivantes furent reçues et référées aux divers comités. Pétition d'Andrew Montait demandant que la Corporation lui rembourse ce qu'il a payé pour un égoût de la rue. St. Laurent.

— Hier les hons. MM. Joly et Stames ont eu une entrevue à l'hôtel-de-ville avec M. R. Roy, avocat de la cité, concernant l'appropriation du million pour le chemin de fer.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York, 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

CHANGEMENT.

Après quelque discussion, l'éch. Nelson produisit les minutes de la séance du conseil du 20 mars et démontre qu'on a adopté ce jour-là une résolution pour référer la question au comité des finances avec instruction de faire rapport le plus tôt possible.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA. I. Gareau, Curran; W. H. Chisholm, Lachute; H. Vassal, Pierreville; F. M. Lachaine, Québec; A. M. McKenzie, Terrebonne; Ls. Morasse, Sorel; M. et Mme. L. H. Huot, Québec; J. R. Raza, Québec; J. B. Laliberté, do; E. Asselin, Joliette; L. Dessert, St. Guillaume; G. Krentzer, Brooklynn; J. L. Séguin, St. Jean; O. L. Reevey, Iberville; H. Béauté, Québec; M. H. Choquette, Bécot; M. E. Bernier, St. Hyacinthe; A. Raymond, do; J. Caouette, St. Théodore; H. Samson, Québec; L. C. Leduc, St. Scholastique; A. Briens, St. Simon; Frs. Bourgeault, Acton Vale.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTREAL.

Montréal, 7 avril 1879. Farine de blé, par 100 lbs... 0 00 à 0 00. Farine d'avoine... 2 00 à 0 00. Farine de blé d'inde... 1 50 à 1 50.

ARRIVAGES.

LE BONNE NOUVELLE. — Marien & Cie, viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrures au No. 618 rue Ste. Catherine. M. Marien, ancien employé de la Maison C. Desjardins & Cie, a l'honneur d'inviter ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne à lui continuer leur bienveillant patronage.

TRIBUNAUX.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge-en-Chief Dorion. Pierre Tondreau et Elite Mandeville subissent leur procès, sous prévention d'avoir le 23 mars 1879, en la cité de Montréal, volé 9 lbs de viande et des outils de cordonnier, la propriété de Victor Nantel. Ils sont trouvés coupables.

LE NE LISEZ PAS CE CI. — Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 337 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 337 rue Craig.

ET A PILON, JOLICOEUR & FRERES, ont l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des campagnes environnantes qu'ils sont maintenant dans leur nouveau magasin avec un stock de Marchandises Sèches tout nouveau de \$50,000 acheté avant la hausse du tarif, près de Pancien grand magasin rue Ste. Catherine, Nos. 633 et 635 au coin de la rue Jacques-Cartier, vis à vis la banque d'Épargne. M. Pilon de l'ex-maison A. Pilon & Cie invite cordialement toutes ses anciennes pratiques à lui continuer l'encouragement qu'elles lui ont prodigué jusqu'aujourd'hui. Un grand nombre de commis du grand magasin seront au comptoir pour servir leurs amis comme par le passé. Parmi ceux-là nous sommes heureux de pouvoir nommer MM. Lafrance, O'Donohue et Brault et Melle Jobin première modiste et M. Macbeth, tailleur.

TRIBUNAUX.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge-en-Chief Dorion. Pierre Tondreau et Elite Mandeville subissent leur procès, sous prévention d'avoir le 23 mars 1879, en la cité de Montréal, volé 9 lbs de viande et des outils de cordonnier, la propriété de Victor Nantel. Ils sont trouvés coupables.

Ils subissent un second procès pour un autre vol chez Mme Paré, au coin des rues Panet et Lafontaine et sont acquittés.

Ils subissent un troisième procès pour un vol chez un M. Auguste St. Jean, marchand épicerie de la rue Panet. Tondreau est trouvé coupable et Mandeville acquitté.

Edward Abbey subit son procès, sous prévention d'avoir, le 24 janvier 1874, en la cité de Montréal, volé une paire de pantalons, la propriété de John Joseph Milloy. Il est trouvé coupable de recel. M. E. Roy comparait pour l'accusé.

Moses Teish subit son procès, sous prévention d'avoir, le 27 janvier 1879, en la cité de Montréal, recelé une machine à coudre, la propriété d'Alphonse Seers. Il est acquitté. M. Keller comparait pour l'accusé.

Joseph Morgan alias Edward Hogart subit son procès, sous prévention d'avoir, le 10 décembre 1878, en la cité de Montréal, volé deux montres en or et dix montres en argent, la propriété de David Louis Rey. Il est trouvé coupable.

A 6 heures la Cour s'ajourne.

RECORDER.

Quinze prisonniers devant Son Honneur le Recorder ce matin. Euphrem Viau journalier, 20, ivresse et insultes, 10 jours.

Wm. Pitaway, 27, cordonnier, ivresse et dommage à la propriété, \$1 ou 8 jours.

Marie Paré, 32, pour avoir tenu une maison mal famée, \$25 et les frais et 3 mois.

Mathilde Lahaie, 22, et Adèle Chabot, 26, pensionnaires de cette maison, \$10 chacune ou 2 mois.

Elizabeth Monette, 23, trouvée dans cette maison, est acquittée.

George Painter, 34, tailleur, Alexandre Monette, 22, commerçant et Thomas Dirie, 51, journalier, habitués de la dite maison sont condamnés les deux premiers à six mois chacun et le troisième est acquitté.

Louis Varin, 19, journalier et Robert Webster, 44, boulanger, ivresse, le premier \$2.50 ou 15 jours, le second 1.50 ou 10 jours.

Cléophas Dinelle, 18, et Moïse Morin, 19, journaliers, pour s'être administrés des coups sur la rue Visitation, \$2.50 ou 15 jours chacun.

James O'Connor, 16, journalier, et James Richardson, 16, apprenti, pour avoir gêné et insulté la police, \$1.50 ou 10 jours chacun.

SESSIONS SPECIALES.

Devant Son Honneur le Juge Desnoyers. François Corbeille, vente de boissons en quantité moindre que trois deniers, cause renvoyée au 10 courant.

John Sheehan, vol, acquitté.

POLICE.

Thomas Bradley, 19, journalier, soupçon de vol, Félix Lafranchise, 38, vol, Hornidas St. Germain, 19, journalier, vol et Raphaël Demers, 10, vol de charbon, sont tous acquittés.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA.

I. Gareau, Curran; W. H. Chisholm, Lachute; H. Vassal, Pierreville; F. M. Lachaine, Québec; A. M. McKenzie, Terrebonne; Ls. Morasse, Sorel; M. et Mme. L. H. Huot, Québec; J. R. Raza, Québec; J. B. Laliberté, do; E. Asselin, Joliette; L. Dessert, St. Guillaume; G. Krentzer, Brooklynn; J. L. Séguin, St. Jean; O. L. Reevey, Iberville; H. Béauté, Québec; M. H. Choquette, Bécot; M. E. Bernier, St. Hyacinthe; A. Raymond, do; J. Caouette, St. Théodore; H. Samson, Québec; L. C. Leduc, St. Scholastique; A. Briens, St. Simon; Frs. Bourgeault, Acton Vale.

MACHINE A COUDRE DE SINGER

73,620 MACHINES Ont été vendues en plus en 1878 que durant les années précédentes. En 1870 nous avons vendues 127,833 Machines. " 1878 " " 356,432 "

LES TROIS QUARTS N'est véritable SANS LA Marque de Commerce. Toutes les Machines Qui sont fabriquées dans le monde entier. Pour la commodité du public nous avons établi 1,500 sous agences aux Etats-Unis et au Canada et 2,000 en Europe et dans l'Amérique du Sud.

GRANDE REDUCTION DE PRIX. Ne gaspillez pas votre argent en achetant des contrefaçons sans valeur. Nous adressons notre catalogue illustré à ceux qui en font la demande à la SINGER MANUFACTURING Co. BUREAU PRINCIPAL: 34 Union Square, New-York. AGENCE GENERALE DU CANADA: 281 Rue NOTRE-DAME, Montréal.

1 dollar par mois { Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. } 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. CREDIT \$20.00 d'achat.

LITTERAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-EDITEUR. Dictionnaires CREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Ouvrages illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques, Etc., Etc.

AVIS.

Toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu PATRICK LAWTON, en son vivant de Montréal, gentilhomme, sont par le présent notifiées de présenter les dites réclamations, "duement attestées", au bureau de MM. J. H. et A. G. ISAACSON, notaires, No. 28 rue St. François-Xavier. Et toutes personnes entendues envers la dite succession sont notifiées de venir régler au domicile de la soussignée, No. 9 rue Courville, Montréal. MARGARET DESMOND, Exécutrice testamentaire. 4 avril 1879.

AVIS.

Gare aux contrefaçons. Il est à notre connaissance personnelle que des personnes peu scrupuleuses achètent des tabacs à priser d'une qualité inférieure au nôtre, le mélangeant avec lui, et le font passer comme venant de notre manufacture. Nous mettons en garde les consommateurs de ce tabac contre ces personnes. A. DUBORD & CIE, Manufacturiers de tabac en poudre. Nos. 227 et 229 rue St. Paul. Montréal. 3 avril 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL. LIVRES DE PIETE. "Ange Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00. "Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Manuel Complet," par Goffiné, reliure anglaise, 781 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Évangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'évangile du jour. Prix, \$1.00. "Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. "Manuel de Piété" à l'usage des élèves du Sacre-Cœur, in 18, 304 pages, tranche marbrée \$1.00, dorée \$1.25. "Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts. "Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00. "Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge," par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranche marbrée 40 cts, do., dorée 60 cts. Ces volumes seront expédiés par la maille franco de port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour écoles, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature, etc., etc.

PROCLAMATION.

I. A. BEAUVAIS proclame qu'il a le meilleur assortiment pour ce printemps en fait de Tweeds, Draps, Tricot, Diagonale et Melton qui puisse se trouver dans la cité. Vous pouvez voir à n'importe quelle époque un échantillon de ces marchandises dans les vitrines et arrêtez tous les jours si vous le désirez. Il se fera un plaisir de vous montrer tous les nouveaux patrons pour la saison. Pour aujourd'hui il se contente de vous donner une idée des prix des vêtements faits sur commande. Prix sur commande. HABILLEMENT en Tweed Ecossais, tous laine, fait sur commande au dernier goût, \$10.50. HABILLEMENT en Tweed Canadien, de fine laine, fait sur commande, magnifique coupe, \$12.50. HABILLEMENT fait sur commande, barré ou carreauté, coupe au désir de l'acheteur, \$13.50. HABILLEMENT fait sur commande, de toutes nuances en Tweed Belge, \$14.50. HABILLEMENT fait sur commande, derniers patrons, en Tweed Anglais barré, \$15.50. HABILLEMENT fait sur commande au goût du jour \$16.50. HABILLEMENT fait sur commande en Tweed Ecossais très fin, \$17.50. HABILLEMENT fait sur commande, en Diagonal, Serge ou carreauté, \$15.50. HABILLEMENT fait sur commande en Tricot de tous patrons \$18.00. HABILLEMENT fait sur commande, en Tricot uni ou de fantaisie, \$20.00. CHEZ I. A. BEAUVAIS, 190 Rue St. Joseph. HAMILTON & CIE, 105, RUE ST. JOSEPH. Magasin de Marchandises Sèches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux. Spécialité de Marchandises d'Etapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc. On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879.

CHAS. MEUNIER

Epiceries, Vins et Liqueurs En Gros et en Détail A UNO. 35 Coin des Rues St. Dominique et Vitré, Montréal. Dans les premières adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poissons, Légumes, etc., enchaînés tout ce que l'on peut désirer sur un marché public. Bière et Porter de Labatt Prescott en grandes et petites bouteilles.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PÈRE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

Il posa son livre et fit une question que je n'entendis pas. Suzanne leva la tête, sourit; une teinte fugitive de rose passa sur ses joues, ses cils châtains battirent deux ou trois fois sur ses yeux; elle répondit un mot, et se pencha sur son ouvrage. Je restai un instant comme pétrifié, puis je retournai sans bruit dans ma chambre. Ils ne m'avaient ni vu ni entendu.

Fou que j'étais! comment n'avais-je pas prévu qu'ils s'aimeraient!

Ces deux jeunes gens si bien faits l'un pour l'autre pouvaient-ils vivre ensemble, partager le même toit, les mêmes idées, les mêmes impressions, échanger les mêmes sympathies, et ne pas s'aimer! Si quelque chose était étrange ici, c'était qu'ils ne fussent pas tombés dans les bras l'un de l'autre au bout de huit jours! Et moi, père aveugle, niais, incapable, j'avais retenu cet homme auprès de nous! Une seconde fois j'avais joué le bonheur de ma fille. Alors je l'avais ravie au mariage. A présent pourrais-je la ravir à l'amour?

Malgré moi, je m'approchai de la fenêtre et je regardai dans le jardin; elle brodait, il lisait, rien n'était changé, et pourtant, à présent que mes yeux s'étaient dessillés, je voyais dans cette attitude paisible, dans ce recueillement intérieur mille nuances qui m'avaient échappé.

Ils en étaient encore à la période de l'amour qui s'ignore et vit de lui-même. L'innocence du regard de Suzanne, la franchise de celui de Maurice m'étaient garantes qu'ils ne se croyaient qu'amis. Combien de jours, combien d'heures, durerait ce calme? A quel moment inconnu la passion éclaterait-elle dans ces deux êtres en pleine jouissance de la jeunesse et de la vie? Demain, ce soir peut-être. Que fallait-il faire? Ou s'arrêteraient mes droits? Que me commandaient mes devoirs?

Je m'assis dans mon fauteuil, loin de la fenêtre, pour ne pas les épier malgré moi, car ce rôle d'espion me répugnait d'autant plus qu'il me tentait, en dépit de mes efforts. Je voulais savoir à tout prix ce qu'ils pouvaient se dire; Je voulais mesurer l'étendue de l'abîme où nous venions de rouler sans nous en apercevoir. J'eus le courage de me retirer, de coller mes mains sur mes yeux et de me mettre à penser seul.

Leurs voix me tirèrent de ma rêverie; Maurice m'appela pour le bain du soir. Je descendis, et je pris avec lui le chemin de la falaise; j'avais résolu de lui parler sans plus attendre.

Quand nous eûmes atteint la crique solitaire qui nous servait de plage, je l'arrêtai:

—Asseyons-nous, lui dis-je; je voudrais causer un instant avec vous.

Il me regarda non sans quelque surprise, puis s'assit sur un rocher; j'en fis autant.

—Maurice, lui dis-je, voyez avec quelle amitié je vous parle, ayez confiance en moi, et oubliez que je suis un vieillard,

un père. Causons comme deux amis. Je regretterai toujours que vous soyez arrivé quelques heures trop tard, il y a trois ans.

Il m'arrêta du geste, secoua la tête d'un air désespéré et me dit d'une voix basse:

—C'est vrai, je l'aime!

Il se tut.

La lame brisait régulièrement sur le sable à quelques pas de nous; j'écoutais machinalement son bruit mesuré, et l'attente de ce bruit du flot me privait pour ainsi dire de ma puissance de réflexion. J'étais comme magnétisé, mon cerveau souffrait d'une si forte secousse. Je fis un effort violent pour secouer cette torpeur.

—Vous aime-t-elle?

Il fit un geste indéfini. J'avais retrouvé mon énergie.

—Si elle ne vous aime pas, je vous en conjure, mon enfant, mon ami, partez! Partez aujourd'hui, ne la revoyez pas, ayez pitié d'elle! Si elle était libre, je vous la donnerais à l'instant, mais elle est enchaînée, vous ne pouvez que la perdre. Vous ne voulez pas la perdre, n'est-ce pas? Mon ami, je vous en supplie, ayez pitié d'elle et de moi.

Les paroles se pressaient sur mes lèvres tremblantes, j'avais peine à les prononcer distinctement; je me sentais vaincu par la douleur.

Maurice releva la tête; ses yeux à lui aussi étaient pleins de larmes.

—Monsieur, me dit-il, vous auriez le droit de me chasser. C'est vrai, j'aime votre fille, et je sens que cet amour est un outrage. Si elle était veuve demain, je la réclamerais de vous, mais je n'ose pas même le lui dire à elle, tant son malheur est respectable. Oui, j'aurais dû partir; je n'en ai pas eu le courage, la vie est si douce ici entre vous deux, vous que je vénère autant que je l'aime. Je m'en irai, puisque vous le voulez, je m'en irai...

Il me regardait; ses yeux pleins de douleur, de reproche, lurent au fond de mon âme que j'avais plus de chagrin que de colère. Je lui tendis la main, il y mit la sienne, et nous nous sentîmes liés pour la vie par un lien indestructible d'estime et d'amitié.

Il n'était plus question de bain; d'ailleurs le ciel s'assombrissait, quelques gouttes de pluie commencèrent à tomber, nous revînmes lentement vers le logis. Maurice regardait la mer comme pour l'absorber par les yeux.

—J'ai été bien heureux ici, me disait-il d'une voix rêveuse; si heureux, que ces quelques semaines seront la joie de ma vie entière. Il n'est pas au monde de femme semblable à Suzanne. Elle n'a pas à craindre d'être jamais remplacée dans mon cœur. Quelle autre créature aurait sous le ciel sa grâce et son intelligence, son instruction supérieure et sa modestie! quelle autre aurait traversé le bourbier de son épreuve sans y souiller seulement la moindre plume de son aile! Suzanne seule pouvait porter une telle infortune avec tant de dignité; scelle, sa grande âme était capable de se développer ainsi sous l'aiguillon du malheur!

Je l'écoutais, ses paroles n'étaient que l'expression de ma pensée, et, plus il parlait, plus je le trouvais digne d'elle. O folie amère, d'avoir livré ma fille à son bourreau, pendant que j'avais là près de moi l'homme que tout lui destinait!

Nous marchions un peu à l'a-

venture le long du chemin glissant et étroit.

Maurice n'était pas pressé de rentrer, puisqu'il ne devait rentrer que pour partir, et moi je n'étais guère désireux de le mettre en face de Suzanne, fût-ce pour un instant. Tout à coup il me saisit par le bras et me tira brusquement en arrière; ce mouvement rapide faillit me jeter à terre, et au même instant la motte de gazon sur laquelle j'avais posé le pied se détacha du bord et roula sur les rochers à quarante pieds au-dessous.

—Ces endroits sont très-dangereux, dit Maurice; la moindre pluie détrempe les terres sans cesse minées par le vent et la poussière des vagues. Dès demain j'envairai les gamins du village faire ici un petit parapet de gazon; j'en avais construit un jadis. Demain, répéta-t-il avec amertume, je n'y serai plus!

—C'est moi qui m'en chargerai, lui dis-je; votre bonne pensée ne restera point stérile.

L'orage fondit sur nous, et nous regagnâmes la maison d'un pas rapide.

—Quel temps! murmura Maurice en me regardant avec une expression de prière humble et soumise.

—Vous partirez demain, lui dis-je à voix basse. Il me serra la main, et nous entrâmes.

XXXVII

—Je commençais à m'inquiéter, dit Suzanne; vous avez été bien longtemps.

—J'ai failli rouler en bas de la falaise, répondis-je; c'est notre ami qui m'a sauvé en me retenant au moment dangereux.

Le regard de ma fille chargé de reconnaissance glissa sur moi, et se posa un instant sur le visage défat de Maurice.

—Allons vite souper, dit-elle, vous avez besoin de vous sécher, et même je crois de vous réchauffer.

Le repos fut morne: nous n'avions pas le courage de feindre une gaieté dont nous étions si éloignés; Suzanne qui avait commencé par rire et plaisanter, comme d'habitude, se laissa gagner bientôt à notre gravité, et pressa le service pour avoir plus tôt fini.

Après le dîner, nous nous réunîmes dans notre petit salon, et ma fille fit faire une flambée pour chasser l'humidité qui pénétrait partout. La flamme jaillit bientôt en gerbes jusqu'au milieu de la vaste cheminée, et un semblant de confort régna dans le salon. Maurice prit son courage à deux mains.

—Il faut espérer, dit-il, que le temps ne sera pas si mauvais demain pour mon voyage.

—Une excursion? fit Suzanne sans y attacher d'importance.

—Non, un voyage.

Ma fille s'était redressée et regardait le jeune homme avec inquiété.

—Je pars pour Paris, dit Maurice, sans oser lever les yeux.

—Pour Paris! répéta Suzanne.

Elle joignit les mains sur ses genoux et nous regarda tous à tour.

—C'est toi qui le renvoies? me dit-elle d'une voix singulièrement altérée.

—Moi! quelle idée! oulus-je dire, mais le mensonge s'arrêta dans ma gorge.

—Tu le renvoies pour empêcher qu'il ne m'aime! fit-elle toujours en s'adressant à moi, sans regarder Maurice. C'est inutile, ni toi, ni lui, ni moi n'y ferons rien. Il ne me l'a pas dit, mais je sais qu'il m'aime, et je l'aime!

Elle s'était levée, nous aussi; droite, entre nous, très-pâle, son visage contracté, éclairé par les flammes capricieuses du foyer elle avait l'air de quelque divinité païenne acceptant un sacrifice.

Maurice, éperdu, avait fait un mouvement vers elle; elle l'arrêta du geste:

—Oui, je vous aime, dit-elle, et c'est devant lui,—elle me désignait,—devant lui, le confident de toute ma vie, que je veux vous le dire. Vous m'avez appris qu'il est au monde des hommes qui savent respecter en aimant qui préfèrent le bonheur de la femme aimée à leur propre bonheur. Grâce à vous, j'ai reconnu que l'amour existe, qu'il ennoblit l'âme et la rapproche de la perfection autant qu'il est possible à notre nature imparfaite. Vous m'avez donné une seconde vie,—je me sens jeune, vivante, heureuse de vivre,—Je vous bénis, Maurice, et je vous aime.

A Continuer.

POURQUOI tuer la lionne si vous laissez vivre les lionceaux? A quoi bon détruire les punaises si vous laissez vivre leurs œufs? Cette destruction de oeufs qui vous débarrasse pour toujours de cette race maudite ne peut être obtenue que si vous employez la poudre "DESERTEUR." Elle est d'autant plus merveilleuse qu'elle ne contient aucun poison, peut par conséquent s'employer sans danger, dans les lits, berceaux, armoires, buffets, etc.
Se vend chez tous les pharmaciens, épiciers et marchands de couleurs, Prix de la boîte 25c.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

- AFFICHES, grandes et petites
 - PROGRAMMES,
 - CIRCULAIRES,
 - FACTURES,
 - RECUS,
 - BILLETS,
 - MEMORANDUMS,
 - Etc., Etc., Etc.
- Ponctualité, Bon marché,
Dernier goût,
Entière satisfaction.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES
CAFÉ RESTAURANT.
M. Duperrouzel,
Specialité de Cafés français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.
Salon particulier pour Messieurs.
Journaux parisiens et Canadiens.
On se charge des commandes des diners de société.
N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

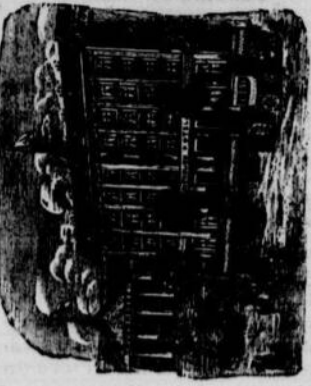
JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de
POELES, PELLES, ETC.
Bureau et magasin
No. 399 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Succursale
NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.
EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des queurs préparées par J. Fiton aîné et J. Nouviallé à Bordeaux, France, et à vendre par Biendeau Racine, au Sazerac, 290, rue Notre-Dame.—1

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-ÉDITEURS,
No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207
H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,
Ci-devant employés de la Maison
J. B. ROLLAND & FILS,
Specialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse Morale. Papier peint (Tapissier) dans tous les genres et pour tous les prix.

Hôtels.

HOTEL RICHELIEU,

COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
MONTREAL.
Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.
I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA
Rue St. Gabriel
Montreal


Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.
PRIX :
DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,
AIME BELIVEAU,
Propriétaire.
N. B.—On invite spécialement nos compatriotes des Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

PROVINCE DE QUEBEC.
Chambre du Parlement.
BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application de son droit, sous un semblant de l'appartenance de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," à adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.
Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.
BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 1er avril 1879.

AVIS aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à
SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.
Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.
Les soumissions devront être envoyées: "Soumission pour appareil calorifère."
Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission.
Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Secrétaire.

Remèdes par excellence.

Le BAUME D'ISLANDE
IGRÉIT LES
Bronchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.
PRIX : 25 Cts. PRIX : 25 Cts.
Pastilles Peristaltiques
Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémorroïdes, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc.
Petites boîtes, 25 cts.; grandes boîtes, 50 cts.
Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.
Pour le soulagement et la guérison du Rhume, de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Pouxmons.
En vente chez tous les droguistes en gros et en détail.
Assurez-vous que l'on vous donne le véritable remède.
22 12—34

Chemins de Fer.


Chemin de Fer du Gouvernement.
DIVISION OUEST.
CHEMIN de FER Q.M.O. & O.
LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.
Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit:
Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.
Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.
Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.
Le train de St. Jérôme à 7 A.M.
Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.
Bureau général: 13 Place d'Armes.
STARNES, LEVE & ALDEN,
Agents des billets.
Bureau: au-dessus du Mechanics' Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.
CHS. A. SCOTT,
Surintendant.
C. A. STARK,
Agents général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.
Service régulier.—Vitesse et sécurité.
De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.
Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement d'heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POUPLAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de
Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.
Les trains express et de la malle laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.
Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.
C. A. SCOTT,
Surintendant général.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.
A compter de LUNDI 17 Février
Les trains circuleront sur cette division comme suit:
Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec.
Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m.
" mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.
RETOUR.
Départ de Québec. Arrivée à Montréal.
Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m.
" mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.
Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.
Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.
J. T. PRINCE,
Agent proposé au transport des passagers.

Chemin de Fer Q.M.O. et O.

AVIS
est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.